



L'an deux mil vingt, le 2 juillet à 17 heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DELORD, Maire.

Présents : J-P.DELORD, Y.ROULLAUD, S.BENARD, C.CASTILLO, JP CHANVIN, C.DEMARCY, C.FREUND, J.LAFFONT, P.LESGOURGUES, T. RUTKOWSKI, M.TRICOIRE, B. PENO

Absents et accusés :

Séance ouverte à 17 h 35

**1. DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS ET FIXATION DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE ET ADJOINTS**

Maire :17% de l'indice 1027 soit 661.2€ /mois,

Adjoint : 5% de l'indice 1027 soit 194.47€ /mois.

Nombre d'adjoint fixé à 1

**Délibération prise à l'unanimité**

**2. VOTE DES TAUX 2020**

Taxe d'Habitation 12.07%

Taxe Foncière 28.13%

Taxe Foncière (non bâti) 171.85%

Taux inchangés par rapport à 2019

**Délibération prise à l'unanimité**

**3. DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Idem que le précédent mandat (voir délib. n°2014/5.1)

**DÉLÉGATION AU 1ER ADJOINT**

Idem mandat précédent.

**4. DÉSIGNATION DE 24 CONTRIBUABLES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

PERRUTEL Guy, LESGOURGUES Philippe, RUTKOWSKI Thierry, CHANVIN Jean-Philippe, CADHILAC Daniel, LAFFONT Julie, FLEAU Thierry, sont rajoutés la liste.

CASSETO Marcelle, RAYNAUD Fernand, AVID Pierre, FARRE Henri, SIMON Alban, BELTRAN Hélène, TRICOIRE Marie+Thérèse, sont enlevés de la liste.

**5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 11**

Jean-Pierre DELORD Titulaire,

Julie LAFFONT Suppléante.

**6. CONSTITUTION DE COMMISSIONS COMMUNALES  
GESTION LOGEMENTS COMMUNAUX ET PERSONNEL**

Jean Pierre DELORD, Sigrid BENARD, Yves ROULLAUD, Cyrille CASTILLO, Jean Philippe CHANVIN



**AGRICULTURE - FORÊTS - AFFOUAGE**

Jean Pierre DELORD, Tina FREUND, Julie LAFFONT, Cyrille CASTILLO, Sébastien RIVAT,  
Yves ROULLAUD, Thierry RUTKOWSKI.

**ENFANCE JEUNESSE**

Tina FREUND, JP DELORD, Philippe LESGOURGUES, Ilan CASTILLO, Léon FREUND

**COMMUNICATION**

Philippe LESGOURGUES, Jean Philippe CHANVIN, Thierry RUTKOWSKI,  
Michel TRICOIRE, Cyrille CASTILLO, Jean Claude COURTOT.

**URBANISME / AMÉNAGEMENT - CADRE DE VIE**

Claudine DEMARCY, Julie LAFFONT, Yves ROULLAUD, Sigrid BENARD, Philippe  
LESGOURGUES, Jean Pierre DELORD, Michel TRICOIRE, Thierry RUTKOWSKI, Jean  
Philippe CHANVIN.

**AMÉNAGEMENT LAC**

Philippe LESGOURGUES, Thierry RUTKOWSKI, Julie LAFFONT, Yves ROULLAUD.

**7. PRÉPARATION BUDGET 2020**

- Problème de connexion internet donc peu de documents
- Présentation du tableau état des dettes :  
2019 : 70 835€                      2020 : 70 751€  
dernière année logement Faubourg  
2022 : fin deuxième tranche et fin FERRATCHAL.

**8. QUESTION DIVERSES**

- \* Lettre Alexandre ROUGE : location Halle pour les rencontres Paratge.

**Faire convention et règlement avant**

- \* Le FJEP Bugarach renonce à la subvention 2020 et  
demande d'autorisation pour l'organisation du marché.

**Accord du CM avec réserve quant à l'application des normes en vigueur.**

- \* Projet d'installation brebis

- \* Lettre Cedric TERRUEL : location local La Vialasse

**Faire courrier. Le CM souhaite officialiser la situation existante : le bas à Julie LAFFONT, le haut à Cédric TERRUEL.**

**Décision remise à plus tard pour la parcelle.**

- \* Certificat administratif pour la suspension du loyer de la MNR

- \* Lettre Thérèse TRICOIRE -> Travaux faits

- \* Amis du Pic : lettre de renonciation à la subvention 2020

- \* Installation d'un pluviomètre SMAAR

- \* Lettre Mr NEGRE

**Refus**

Conseil Municipal du 2 juillet 2020



- \* URGENT : boucher trou MNR (pont)
- \* Lettre Gilles WRELLE pour la pétanque  
On réfléchit à un autre endroit (à côté du terrain de foot)
- \* Travaux à effectuer à l'école
- \* Point sur le Sivu RPI
- \* Projet Gilles WRELLE et Chantal VALENTI

**A suivre**

- \* Mettre une chaîne (sans cadenas) au parking voiture électrique
- \* Demande d'un emplacement pour un camion pizza

**Ok le jeudi sur le parking à côté du Jardin de Sissou.**

- \* Devis proposé par l'ONF pour l'opération sur limites parcellaires

**Refus (à voir avec Thierry RUTKOWSKI)**

- \* Lettre à la comcom pour augmenter la fréquence du ramassage du recyclage.

- \* Référant météo (voir Préfecture)

Sigrig BENARD, Jean Pierre DELORD, Cyrille CASTILLO, Yves ROULLAUD, Julie LAFFONT, Jean Pierre CROS.

- \* Voir curage rivière Gascous + submersible Ferrière

- \* Problème lac avec Ilan CASTILLO et Léon FREUND, présents.

**Mise en demeure du maire pour la remise en état des abords du lac.**

- \* Panneaux "traversée interdite"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Signé par le secrétaire de séance : Cyrille CASTILLO



N°2014/5-1

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE  
  
CANTON DE COUIZA  
  
ARRONDISSEMENT  
DE LIMOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE BUGARACH

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET**

**DELEGATIONS  
CONSENTIES  
AU MAIRE  
PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL.**

**Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2014**

L'an deux mille quatorze, le seize mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUGARACH, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Pierre DELORD, Maire.

Présents : MM DELORD Jean-Pierre, CASTILLO Cyrille, BIBBEAU Vincent, CROS Gilbert, LESGOURGUES Philippe, ROULLAUD Yves, TRICOIRE Michel, Mmes BÉNARD Sigrid, CASETTO Marcelle, DEMARCY Claudine, FREUND Christina, formant la totalité des membres en exercice.

Absent : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire : M. BIBBEAU Vincent.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Date de convocation :  
13 mai 2014

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	11
- votants	11
- absent	0
- procuration	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire

**APRÈS** en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De conclure et réviser les baux de location (logements communaux et baux ruraux) pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;



- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- D'accepter et signer les offres de vente de coupes de bois ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler sans délibération préalable du Conseil Municipal, les contrats à durée déterminée des agents communaux ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
J.P. DELORD



Certifié exécutoire par réception  
en Sous-Préfecture de Limoux  
le :

**REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE  
23 MAI 2014**



- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- D'accepter et signer les offres de vente de coupes de bois ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler sans délibération préalable du Conseil Municipal, les contrats à durée déterminée des agents communaux ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L ;523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
J.P. DELORD



Certifié exécutoire par réception  
en Sous-Préfecture de Limoux  
le :

RECU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE  
23 MAI 2014